

ÉPREUVES UNIQUES

Dates	Épreuves	Pourcentage
juin 2018	Histoire du Québec et du Canada (épreuve facultative)	Ces épreuves comptent pour 50% du résultat final de l'élève.
13 juin 2018	Sciences naturelles (utiliser un raisonnement mathématique)	
14 juin 2018	Science et technologie (volet théorique)	
18 juin 2018	Culture, société et technique (Utiliser un raisonnement mathématique)	

NORME	MODALITÉS
Pour toute épreuve unique imposée par le ministre, le résultat d'un élève à celle-ci vaut pour 50 % de la note finale de cet élève.	<ul style="list-style-type: none"> En cas d'absence motivée, l'école pourra fixer une date de reprise si le résultat est requis pour porter un jugement. En cas d'absence non motivée, la note de 0 sera attribuée et considérée dans le calcul du résultat final de l'élève.

RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1^o 6 unités de langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;
- 2^o 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- 3^o 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4^o 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5^o 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6^o 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7^o 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

* Relevé des apprentissages : document produit par le MELS faisant état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4^e et 5^e secondaire.



École secondaire les Seigneuries

165, route 218

St-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0

Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2017-2018
4^e secondaire

ANNEXE C

Renseignements importants concernant l'évaluation
Document à conserver pendant toute l'année scolaire

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (4^e secondaire)

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre 2017**.

- Une **communication par mois** sera faite par le tuteur auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **25 août 2016 au 10 novembre 2016**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis le **17 novembre 2016** en soirée et le **18 novembre 2016** en avant-midi.

Deuxième bulletin :

- Étape du **11 novembre 2016 au 9 février 2017**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves le **16 février 2017** en soirée.

Troisième bulletin :

- Étape du **13 février 2017 au 22 juin 2017**.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin acheminé par la poste dans la semaine du 26 juin 2017.

* Vous trouverez un commentaire sur une des compétences transversales suivantes.

Compétences transversales	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		X
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe		

Discipline	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 60%
Français, langue d'enseignement	Écrire (40 %)	X	X
	Lire (40 %)	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)		X
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)	X	X
	Écrire des textes (30 %)	X	X
Science et technologie	Pratique (40 %)		X
	Théorie (60 %)	X	X
Science de l'environnement (option)	Pratique (40 %)		X
	Théorie (60 %)	X	X
Science et technologie de l'environnement (option)	Pratique (40 %)		X
	Théorie (60 %)	X	X

Pour les autres matières, un résultat disciplinaire sera présent à chacun des bulletins (histoire; arts plastiques, art dramatique, danse ou musique; éthique et culture religieuse; éducation physique, ainsi que les programmes optionnels ou locaux qui peuvent être offerts).

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires ...